



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/43/196  
19 août 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session

DEMANDE D'INSCRIPTION D'UNE QUESTION SUPPLEMENTAIRE A L'ORDRE  
DU JOUR DE LA QUARANTE-TROISIEME SESSION

QUARANTIEME ANNIVERSAIRE DE L'ETABLISSEMENT DU GOUVERNEMENT  
DE LA REPUBLIQUE DE COREE

Lettre datée du 19 août 1988, adressée au Secrétaire général par  
les représentants du Canada, de la Colombie, du Costa Rica, des  
Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Libéria et de la Sierra Leone  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons l'honneur de demander, conformément à l'article 14 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la quarante-troisième session d'une question supplémentaire intitulée "Quarantième anniversaire de l'établissement du Gouvernement de la République de Corée".

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, un mémoire explicatif est joint à la présente note.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint du Canada  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Paul LABERGE

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Colombie  
auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Enrique PENALOSA

A/43/196  
Français  
Page 2

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Costa Rica auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Carlos José GUTIERREZ

L'Ambassadeur,

Représentant permanent adjoint des Etats-Unis  
d'Amérique auprès de l'Organisation des  
Nations Unies,

(Signé) Herbert S. OKUN

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Japon auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) H. KAGAMI

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Libéria auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Sylvester JARRETT

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Sierra Leone  
auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Tom Obaleh KARGBO

/...

ANNEXE

Mémoire explicatif

1. Cette année marque le quarantième anniversaire de l'établissement du Gouvernement de la République de Corée. Celui-ci a en effet vu le jour le 15 août 1948, avec la participation effective de l'Organisation des Nations Unies.
2. Au cours de ces années, la République de Corée s'est efforcée, en conformité avec les buts et principes des Nations Unies, de jouer un rôle constructif dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales et du progrès de l'humanité. C'est également dans cet esprit qu'elle se prépare activement à contribuer à resserrer l'amitié et à favoriser l'harmonie entre les membres de la communauté mondiale en recevant cette année les XXIVe jeux Olympiques à Séoul.
3. La République de Corée est toujours plus désireuse de résoudre par le dialogue et la réconciliation nationale les problèmes intercoréens. Il serait très indiqué, à l'occasion de cet anniversaire, que l'Assemblée générale à sa quarante-troisième session entende en séance plénière des allocutions des représentants de la République de Corée et des autres participants intéressés.
4. Etant donné la nature de cette question, nous demandons qu'elle soit examinée en séance plénière. En outre, conformément au but auquel répond son inscription à l'ordre du jour, qui ne vise pas à rouvrir un débat sur la question coréenne, aucune résolution de fond n'est proposée à ce titre.

-----